REPUBLIQUE FRANCAISE

AP-2025-35 / MISSION COOPERATION

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 26/05/2025

Délibération n° AP-2025-35 – Création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) pour l'aide à la décision sur les ressources en eau et la biodiversité aquatique

L'an deux mil vingt cinq et le lundi 26 mai à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FEREIRA, Président.

Etaient présents : M. Jean-Paul FEREIRA, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. Lucien ALEXANDER, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. Christian NOKO, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID

Etaient représentés : Madame Aïssatou CHAMBAUD a donné procuration à Madame Muriel BRIQUET, Monsieur Raymond DEYE a donné procuration à Monsieur Philippe BOUBA, Monsieur Julnor BELIZAIRE a donné procuration à Monsieur Benfélino WAARHEID, Monsieur René MONERVILLE a donné procuration à Monsieur Christian NOKO, Monsieur Rodolphe ALEXANDRE a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT

Etaient absents : M. Gabriel SERVILLE, Mme Annie ROBINSON CHOCHO, M. Roger ARON, Mme Bernadette DUCLONA CONSTANT, Mme Tiarrah STEENWINKEL, Mme Catherine LÉO, M. François BAGADI, Mme Audrey MARIE, M. Albéric BENTH, Mme Isabelle PATIENT, M. Denis GALIMOT, Mme Magda SOESANNA, M. Félix DADA, Mme Nelly DESMANGLES, Mme Christiane BARBE, M. Boris CHONG-SIT, Mme Léda GEORGES MATHURIN, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Gilles LE GALL, M. Serge LONG HIM NAM, Mme Violaine MACHICHI PROST, M. Claude PLENET, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, M. Zadkiel SAINT-ORICE, Mme Mirta TANI, Mme Sergina TELON, M. Enrico WILLIAM, M. Akama OPOYA, Mme Keena Annick LEONCE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° AP-2021-53 relative à l'élection du Président de l'Assemblée de Guyane,

Vu la délibération n°AP-2021-56 relative aux délégations de pouvoirs de l'Assemblée de Guyane au Président de l'Assemblée de Guyane,

Vu la déclaration conjointe en faveur de l'établissement d'un Observatoire Régional sur les ressources en eau transfrontalières et la biodiversité aquatique du Plateau des Guyanes, système d'appui à la prise de décisions,

Vu la convention portant création du Groupement Européen de Coopération Territoriale pour l'aide à la décision sur les ressources en eau et la biodiversité aquatique ;

Vu le rapport n° Dossier 76590 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESECEG (Conseil Economique, Social, Environnemental, de la Culture et de l'Education de Guyane)

Entendu l'avis de la commission Développement local, Finances, Fiscalité, Affaires économiques, Agriculture, Pêche, Mines, Forêt, Tourisme, Recherche, Innovation et Numérique du

Vu le PV de carence du 22/05/2025 ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°Dossier 76590

ARTICLE 1 : PREND ACTE de la création d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) pour l'aide à la décision sur les ressources en eau et la biodiversité aquatique.

ARTICLE 2 : VALIDE la création de ce GECT.

ARTICLE 3 : DONNE POUVOIR au Président de l'Assemblée de Guyane pour engager et signer au nom et pour le compte de la Collectivité Territoriale de Guyane tous les actes et documents s'y afférents.

ARTICLE 4 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée sur le site internet de la Collectivité Territoriale de Guyane.

24 POUR	M. Jean-Paul FEREIRA, M. Thibault LECHAT VEGA, Mme Patricia SAID, M. Philippe BOUBA, Mme Aïssatou CHAMBAUD, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Chester LEONCE, M. Emmanuel PRINCE, Mme Karine CRESSON-IBRIS, M. Jean-Luk LEWEST, M. Raymond DEYE, Mme Muriel BRIQUET, M. Jessi AMERICAIN, Mme Sherly ALCIN, M. Julnor BELIZAIRE, M. Lucien ALEXANDER, M. Patrick COSSET, M. Pierre DESERT, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, M. Jocelyn Roger THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfélino WAARHEID, M. Rodolphe ALEXANDRE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

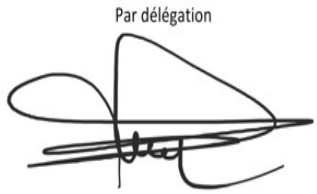
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 26 mai 2025.

Date d'envoi en préfecture : 13/06/2025
Date de retour préfecture : 13/06/2025
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20250526-lmc176591-DE-1-1
Publiée le : 13/06/2025

* Le 1er Vice-Président

Par délégation



Jean-Paul FEREIRA